

Les employées de commerce et de bureau

Autor(en): **Giovanna, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 28

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

celles qu'ils font habituellement — conditions qu'ils n'ont pas tous imposées à leurs collaborateurs — ils n'ont en somme pas trop souffert.

En revanche, les pensionnats ont été vivement atteints. En effet, la clientèle de ces établissements se recrute parmi la jeunesse étrangère, et il va sans dire que dans les conditions où l'Europe entière se trouve maintenant, peu de familles songent à se séparer de leurs enfants.

Et tels pensionnats qui peuvent recevoir 18, 15, ou 12 élèves, ont vu leur nombre réduit à 5, à 4, à 3. Et tel autre qui attendait pour cet hiver une vingtaine de jeunes filles a dû fermer complètement ses portes, aucune des élèves n'étant venue.

Et puis ce sont les personnes ne se rattachant à aucune institution, celles qui ne vivent que de leçons particulières; les unes, pouvant se charger d'un enseignement général, ont encore trouvé quelque travail; mais les autres, celles qui enseignent les langues, et surtout celles qui enseignent les arts d'agrément, ont été cruellement éprouvées. Car, si l'on est un peu revenu d'une économie exagérée en ce qui concerne l'instruction générale, on a trop conservé cette idée que la peinture, la diction, la musique, c'est du luxe, et qu'il faut supprimer les dépenses de luxe. Encore une fois, on ne s'est pas demandé si, en se privant soi-même de luxe, on ne privait pas d'autres du nécessaire.

Et nous n'avons encore parlé que de l'activité elle-même. Mais, comment a été rétribuée cette activité? Malheureusement, il faut le dire, pas toujours d'une manière équitable. Car, si les externats, les pensionnats, et beaucoup de particuliers ont fait tout leur possible pour rémunérer leurs collaborateurs en proportion du travail donné, beaucoup trop de leçons ont été l'objet d'un vilain marchandage. Souvent la diminution de prix a été proposée par le professeur, mais trop souvent aussi elle a été imposée par l'élève.

Et maintenant, voici quelques chiffres. D'après les renseignements que nous avons recueillis, la diminution de gains est allée de 25 % (diminution bien faible) à 50 % et même à 75 %, sans parler des professeurs qui, en temps ordinaire, avaient leur journée entière occupée et qui se trouvent, cette année, avec deux, voire même un élève, quand encore cet unique élève ne fait pas défaut d'une manière inattendue.

Dans ce tableau que nous avons essayé d'esquisser, nous avons dû relever des choses pénibles; mais ces choses pénibles mêmes font paraître d'autant plus juste, même généreux, le geste de ceux qui ont compris que l'entraide ne consiste pas seulement dans le fait d'inscrire son nom en tête d'une liste de souscription ou de s'occuper d'une œuvre de bienfaisance, mais à faire tout son possible pour que le travail, la vie active et digne de ceux qui nous entourent ne soit pas trop bouleversée.

M. MICOL.

II. Les employées de commerce et de bureau.

Une remarque s'impose, tout d'abord. Il est extrêmement difficile de saisir toutes les modifications aux conditions du travail qui sont la conséquence de la crise économique. Ces modifications revêtent les formes les plus multiples, les plus changeantes, les plus instables, en l'absence de contrats écrits. Leurs causes nous échappent, car elles découlent surtout de la situation faite à l'employeur par les perturbations actuelles.

Il serait donc imprudent, téméraire, parfois même injuste de vouloir tirer des enquêtes des conclusions précises, et surtout des condamnations. Tout au plus, devons-nous nous borner à constater les faits. Les renseignements que nous avons pu

recueillir à ce sujet, nous viennent de source sûre; et, une fois de plus, nous avons pu constater quelle conscience, quelle clairvoyance, l'ouvrière, l'employée sérieuses apportent dans l'appréciation des faits.

Chez les employées de commerce.

Dans les premiers jours d'août, les bruits les plus pessimistes couraient. Les journaux étrangers s'en faisaient l'écho. Beaucoup de magasins, disait-on, allaient fermer. D'autres ajoutaient : Beaucoup de magasins ont fermé.

Constatation faite : très peu de magasins ont clos leurs volets et apposé l'étiquette blanche : « Fermé pour cause de mobilisation ».

Ce qui est vrai, c'est que les chefs de maison se sont demandé avec angoisse ce qu'il en allait advenir, et que les mesures de prudence édictées par les banques n'étaient pas faites pour les rassurer.

Quelques-uns ont pris peur, et malgré l'absence des motifs prévus par la loi : mobilisation du chef de l'entreprise, manque de matière première, ils ont donné congé à leur personnel. Disons plus exactement : ils ont renvoyé tout leur personnel le 1^{er} août.

Rares, très rares, cependant, sont ceux qui recoururent à ce moyen extrême et brutal. Beaucoup qui préoyaient une suspension presque absolue des affaires, en raison de leur genre d'articles, essayèrent de garder leurs employées et ne les remercièrent qu'à leur cœur défendant.

A ce sujet nous citerons les réflexions d'une négociante dont le petit magasin occupait une employée : « Les affaires ont baissé de 20 %. Dans ces conditions, j'ai dû diminuer les frais généraux, en donnant congé à ma jeune employée. Beaucoup de modestes patrons et patronnes n'ont que le roulement régulier de leurs affaires pour faire face à de gros frais généraux, tout leur capital étant engagé dans leur commerce. Je suis persuadée que bon nombre ont été navrés de congédier leur personnel ou de diminuer leurs appointements. Si de grandes maisons ont agi autrement, c'est qu'elles ont pu le faire. Quant aux autres, il faut espérer qu'elles se sont laissées guider par un motif juste et que c'est contraintes par des circonstances connues d'elles seules, qu'elles ont diminué leur personnel. »

Ces considérations nous paraissent marquées au coin du bon sens et de l'équité.

Voici un autre témoignage :

« Quelques maisons, en renvoyant tout ou partie de leur personnel, en réduisant les salaires, n'ont-elles pas profité de la situation, par crainte de l'avenir, par intérêt? Ce qui nous le fait soupçonner, c'est que ces mesures ont été prises à un moment où les affaires sont presque nulles, août et septembre étant des mois de morte-saison. »

Avions-nous raison de dire qu'il est difficile, impossible même de conclure et de porter un jugement?

Résumons-nous donc dans les faits, tels qu'ils ont pu nous être connus.

Donc : pas ou presque pas de magasins fermés; quelques rares négociants renvoyant du coup tout leur personnel au début de la guerre; bon nombre de négociants, surtout de petits négociants essayant de tenir et ne donnant congé à leurs employées qu'à la dernière extrémité.

Un certain nombre de commerçants, à la tête de grands magasins, ont renvoyé avec avertissement une partie du personnel, les derniers engagés. On nous fait remarquer que, dans plus

d'un cas, la guerre fut un excellent prétexte pour se débarrasser des non-valeurs. On garda les bonnes vendeuses.

Nous retrouverons pareille chose dans la couture. A notre connaissance, le *délai légal de deux mois a été rarement respecté*. On peut dire cependant que *la plupart des chefs de maison ont gardé tout leur personnel*.

Beaucoup ont *diminué les salaires* dans une proportion qui a varié. Tantôt c'est la diminution du chiffre d'affaires qui a réglé cette réduction. C'est pourquoi, par exemple, les salaires réduits de moitié en septembre, dans un magasin, ne l'ont été que du tiers en août et en octobre. Tantôt, les patrons ont tenu compte de la situation des vendeuses. Tantôt, encore, ce sont les employées elles-mêmes qui, s'estimant plus à l'aise que d'autres compagnes, prenaient un supplément de vacances, afin de leur laisser leur salaire intégral. Tantôt, enfin, ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont invité les vendeuses à prendre un congé de quinze jours à un mois, etc.

D'une manière générale, les réductions de salaires ont varié de 20 % à 50 %. Dans certains magasins, on a diminué le salaire et augmenté le % sur les ventes.

Dans une *maison de gros*, on nous signale le remplacement du salaire au mois, par le salaire à la journée, presque à l'heure, ce qui a permis de régulariser les réductions.

Habituellement, à la diminution du salaire a correspondu une *diminution du temps de travail*. On donnait plus de liberté au personnel. Par roulement, la journée était raccourcie de deux heures. A une diminution de la moitié du salaire, répond une demi-journée de travail.

Cependant, des maisons ont réduit le salaire de 20 % et n'ont accordé aucune compensation du côté des heures de travail.

Enfin, *quelques maisons ont gardé tout leur personnel, sans aucune diminution de salaire*. L'une d'elles, qui avait abaissé d'un tiers le gain des employées pendant le mois d'août, l'a rétabli dans son intégrité, et ayant diminué d'une heure le temps de travail, a maintenu cette diminution après le relèvement des salaires.

Sans nier d'aucune manière le mérite des dits patrons, disons toutefois que, souvent, leur bonne volonté a été aidée par les circonstances. Fournisseurs de matière première ou d'objets réquisitionnés inlassablement par la charité publique ou privée, les ventes ont bien marché dans leurs magasins, et leur chiffre d'affaires n'a pas diminué ou n'a diminué que dans une faible mesure.

Peut-on constater ou espérer une reprise des affaires ?

Les magasins se rattachant à l'industrie du vêtement, ont vu leurs ventes augmenter au changement de saison. Pas d'achats de luxe, cependant; on n'emplète que le strict nécessaire et le courant.

La fin d'année était attendue avec un espoir mêlé de crainte. Nous croyons que les affaires ont été surtout de petites affaires. Seuls ont très bien marché les magasins de confiserie, d'alimentation, de gants.

Au sujet de l'alimentation, constatons la reprise, presque au lendemain de la déclaration de guerre, dans les crémeries qui, de nos jours, ont retrouvé presque toute leur clientèle, dans les pâtisseries dont les rayons sont aussi bien garnis qu'autrefois. L'esprit de prudence et d'économie n'a pas tenu devant la gourmandise.

Actuellement, la morte-saison qui suit les fêtes du Jour de l'An sera-t-elle encore plus morte que de coutume ? Tout le fait prévoir. Déjà les vendeuses appréhendent des renvois, des con-

gés, des réductions nouvelles de salaire. Déjà, dans une maison, on a remis aux employés un papier à signer, portant qu'ils renonçaient au bénéfice des deux mois d'avertissement préalable en cas de dénonciation de contrat, et qu'ils acceptaient une réduction de salaire. Congé était donné à qui refusait de signer.

Les difficultés de réapprovisionnement permettront d'invoquer le motif prévu : l'absence de matière première. Le salaire de guerre ne restera-t-il pas le salaire habituel ? Que réserve l'avenir à nos employées de commerce ? Elles se le demandent avec anxiété.

Chez les employées de bureau.

Là, le chômage a été plus intense que dans les magasins, sauf dans les *banques*. Celles-ci ont gardé leur personnel au taux de salaire normal, mais en augmentant les heures de travail pour compenser l'absence des employés mobilisés.

Beaucoup de bureaux sont rattachés à une usine. La mobilisation des chefs ou des principaux employés, l'absence des matières premières dans la fabrique connexe, la difficulté des livraisons, la suspension des commandes ont eu une répercussion intense dans le monde des caissiers, comptables, sténo-dactylographes.

Citons, comme exemple frappant, un grand bureau, dans une grande fabrique, où l'on ne travaille plus que 20 à 25 heures sur 55. Le salaire est réduit en conséquence.

Certains bureaux de maisons de gros occupent leur personnel le même nombre d'heures qu'autrefois, avec réduction notable de salaires.

D'autres procèdent par roulement. On travaille le matin ou l'après-midi, ou bien huit jours suivis de huit jours de congé.

En général, les employés congédiés ont été avertis quinze jours à l'avance.

(A suivre).

M. GIOVANNA.

LETTRE D'ALLEMAGNE

Berlin, 9 janvier 1915.

Il y a trois ans, l'Alliance des Sociétés féminines allemandes publiait pour la première fois l'« Annuaire du mouvement féministe » et très vite, on en était venu à se demander comment on avait fait pour s'en passer jusqu'alors. Il fournit en effet la liste complète de toutes les Associations affiliées à l'Alliance, ainsi que de toutes celles qui n'y sont pas encore entrées, mais qui ont une certaine importance. A côté de cette première partie — tout à fait indispensable pour l'action pratique — l'Annuaire accorde une grande place au côté théorique et scientifique, et facilite une connaissance approfondie des questions qui se rattachent à notre cause. Les femmes dirigeantes du parti y traitent les sujets que les événements de l'année ont mis en évidence.

Il pouvait sembler que l'activité féminine n'est pas ce qui importe dans un pays belligérant, sauf en ce qui concerne le soulagement des maux de la guerre. Si, malgré cela, nous désirons consacrer notre lettre d'aujourd'hui à l'Annuaire, c'est que nous sommes en présence d'une œuvre de haute signification.

Le volume, qui porte le titre d'« Annuaire de guerre de l'Alliance des Sociétés féminines pour 1915 », répond à un désir qui avait été exprimé dans les milieux les plus divers, celui de connaître l'attitude des chefs du mouvement féministe en face de la grande conflagration des peuples, que nous autres femmes avons tant de peine à accepter. Nous trouvons ici l'expression claire et limpide de ce que des milliers d'entre nous éprouvaient